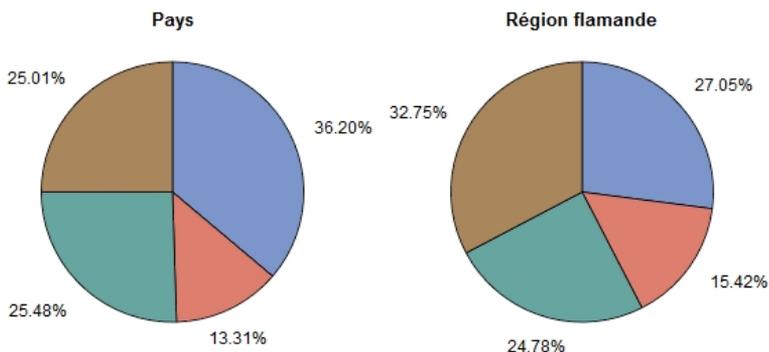


Région flamande



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	4.154.336	57,1
Assurés contre le chômage (2)	2.237.115	58,1
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	2.028.223	61,2
Taux du chômage (4)	6,3	

Vision globale 2015	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	1.108.194	50,6
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	14.590	44,5
Dossiers litiges achevés	64.847	42,8
Contrôles achevés (6)	45.917	61,9
Sanctions notifiées au cours de l'année (7)	30.232	45,3
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (8)	3.762	22,0
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2014	3.917,8	47,6
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2015	3.616,0	48,5
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	141,1	32,2
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	35,0	46,0

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2015)		Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	Hommes	155.537	48,0	
	Femmes	114.022	46,1	
	Total	269.559	47,2	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	94.791	41,2
		Femmes	76.909	41,1
		Total	171.700	41,1
		Après un emploi à temps plein	143.002	43,2
		Après études	15.212	26,0
		Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)	10.323	46,8
		Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	3.163	55,6
		Travailleurs ayant charge de famille isolés	40.966	34,5
			37.105	36,2
		Cohabitants sans charge de famille	93.625	47,7
		Moins de 25 ans	17.666	39,9
		25 à 50 ans	96.510	39,9
50 ans et plus		57.524	43,8	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2015)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	CCI inoccupés inscrits comme DE	Moins d'1 an	72.886	48,6	
		1 à 2 ans	32.396	42,2	
		2 ans et plus	66.418	34,8	
	Dispense pour aide proche ou pour difficultés sociales et familiales		1.291	63,7	
	Chômeurs âgés		23.981	48,8	
	Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE		69.221	72,0	
Travailleurs soutenus par l'ONEM (9)	Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)		3.366	54,6	
	Hommes		90.244	54,4	
	Femmes		67.007	52,4	
	Total		157.251	53,5	
	Chômeurs temporaires		77.159	61,8	
	dont suspension pour employés		1.413	51,7	
	Gardien(ne)s d'enfants		1.516	57,1	
	Vacances-jeunes		2.015	84,3	
	Vacances seniors		225	91,5	
	Période non rémunérée dans l'enseignement		1.658	43,2	
	Soins d'accueil		89	78,4	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR		21.218	47,9	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		204	52,0	
	Chômeurs avec dispense ALE		1.155	81,5	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger		4	48,2	
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes		42	41,1	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		12.066	78,8	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		7.678	30,8	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.		11.670	59,2	
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisés		20.246	38,4	
	Complément de garde d'enfants		296	39,7	
	Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépend.		9	34,9	
	Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes		70.808	74,9
		Femmes		137.080	70,7
		Total		207.889	72,1
		Prépension à mi-temps		169	83,2
		ICP, interruption complète		2.902	62,8
		ICP, réduction des prestations		46.315	70,2
		Congés thématiques		53.867	72,7
		Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		3.464	65,6
		Crédit-temps, réduction des prestations		101.170	73,3
Autres		Prime de crise - Alloc. de licenciement		1.251	55,7
	Indemnité en compensation du licenciement		2.403	76,5	
Attestations	Total		390.573	47,7	
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		248.646	46,4	
	Autres attestations		141.927	50,3	

(1) Population au 1er janvier 2015 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2014. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2014 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2014 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2014; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2014 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2015 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2014 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

(7) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

(8) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) que jusqu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

(9) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.